

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre Atout Permis et les clients souhaitant passer commande sur le site www.atoutpermis.com.

Ces conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par Atout Permis. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur sur le site lors de la validation de la commande par le client.

Des conditions particulières à certains services peuvent compléter les présentes conditions générales. Elles seront alors précisées lors de la commande.

Le fait, pour tout client, de passer commande en ligne sur le site www.atoutpermis.com implique son acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Article 1. Objet

Le présent contrat est un contrat de prestations de services dont l'objet est de définir les conditions suivant lesquelles sont régies les relations entre Atout Permis et un client lors de la commande d'un dossier de permis de construire pour un projet dont la surface hors œuvre nette ne dépasse pas 150 m² et, plus généralement, la réalisation de tous types de dossiers administratifs (déclaration préalable, permis de construire modificatif ...) liés à la construction neuve ou à des travaux sur un bâtiment existant ainsi que des plans architecturaux.

Article 2. Prix et conditions de paiement

- Prix

Le prix du service par Atout Permis est fixé à 375 € (trois cent soixante quinze euros) Ce prix est indiqué en euro Toutes Taxes Comprises (T.T.C.). Excepté pour la déclaration préalable concernant le changement d'huisseries où le prix est fixé à 199€ (cent quatre vingt dix neuf euros). Ce prix est indiqué en euro Toutes Taxes Comprises (T.T.C.).

Le client s'engage à régler la somme demandée, le client s'engage à faire parvenir le règlement dans son intégralité à la société **ATOUT PERMIS** à la commande. Atout Permis se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

- Paiement

ATOUT PERMIS accepte le règlement par chèque, à remplir à l'ordre de **ATOUT PERMIS** ou par virement bancaire (coordonnées bancaires transmises sur simple demande du client).

Adresse postale pour le règlement :

ATOUT PERMIS
TREMENO
56390 BRANDIVY

Courriel : atoupermis@gmail.com
Téléphone : 06.68.64.33.30

Article 3. Exécution de la prestation

ATOUT PERMIS s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

A la réception du dossier, **ATOUT PERMIS** vérifie la conformité du dossier par rapport à l'objet de la commande. Notamment la surface hors œuvre nette.

En cas d'inadéquation, le client sera informé par courriel et les parties conviendront d'un accord si celui-ci peut être trouvé. Dans le cas contraire, **ATOUT PERMIS** pourra, selon le choix du client, soit détruire l'ensemble des éléments fournis ainsi que le règlement, soit renvoyer le tout par la poste à ses frais.

De même, si la prestation à fournir revêt un caractère illicite conformément aux réglementations en vigueur, **ATOUT PERMIS** se réserve le droit de la refuser.

Article 4. Délais – Durée - Rétractation

- Délais

L'envoi au client, par **ATOUT PERMIS**, du dossier correspondant à l'objet de la commande, se fera dans le délai prévu au devis. Ce délai prend effet à compter de la réception de l'ensemble des éléments fournis par le client et du paiement complet de la prestation. Dans le cas où le dossier envoyé par le client serait incomplet, **ATOUT PERMIS** en informera celui-ci par courriel afin de limiter le temps d'attente. La date de début du délai prendra alors effet à compter de la date de réception des éléments manquants.

Le délai est de 15 (quinze) jours.

- Durée

Les présentes conditions générales de vente entrent en vigueur à la date de réception du dossier complet envoyé par le client à **ATOUT PERMIS**. Ces conditions générales sont conclues pour la durée nécessaire à la fourniture des services souscrits.

Les tarifs indiqués sur les devis réalisés par **ATOUT PERMIS** sont valables 60 jours à compter de la date d'envoi indiquée sur le devis.

- Rétractation

Le client dispose d'un délai de rétractation de sept (7) jours ouvrés conformément à l'article L121-20 du Code de la consommation.

Le délai court à compter de la réception par **ATOUT PERMIS** du devis signé par le client signifiant son acceptation de l'offre de service.

Dans le cas où le client souhaite que la prestation intervienne avant la fin des sept jours ouvrés, celui-ci informera **ATOUT PERMIS** qu'il renonce à son droit de rétractation et devra s'acquitter de la totalité du règlement convenu au devis.

Article 5. Livraison

L'envoi du dossier se fait par la poste en Recommandé avec Accusé de Réception (RAR) aux tarifs en vigueur.

Le dossier sera envoyé au domicile du client, il pourra être envoyé par courriel au format PDF si le client le souhaite. Le nombre d'exemplaires envoyés est prévu à la commande selon le souhait du client et le type de prestation effectuée.

Dans tous les cas, les frais d'envoi sont inclus dans le montant total du devis et correspondent aux modalités d'expédition choisies.

Pour un envoi par voie postale d'un dossier complet, le client recevra le nombre d'exemplaires obligatoires selon la réglementation en vigueur au moment de la prestation. Le client reçoit, de plus, un dossier personnel qu'il conservera.

Article 6. Propriété des fournitures

Le dossier fourni par le client reste son entière propriété et peut être renvoyé après exécution de la prestation.

De même, le dossier final objet de la commande, après réception, est l'entière propriété du client.

Dans le cas de certains services proposés par **ATOUT PERMIS**, des conditions particulières de propriété peuvent être appliquées. Elles seront précisées dans les contrats relatifs à ces services.

Article 7. Informatique et liberté

Le client pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès de **ATOUT PERMIS**, conformément aux dispositions de l'ARTICLE 34 de la loi Informatiques et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, pour l'ensemble des informations fournies dans le cadre de la commande.

Article 8. Responsabilité des parties

ATOUT PERMIS est soumise à une simple obligation de moyens dans la constitution du dossier de demande administrative de permis de construire, déclaration de travaux...et elle ne saurait s'engager sur **l'obtention** d'un permis de construire relevant de la décision des services compétents (Agglo, Mairie...).

De même, le **client demeure seul responsable** de :

- l'exactitude des informations communiquées à **ATOUT PERMIS** à partir desquelles nous réalisons la prestation,
 - la **réalisation des plans d'exécution** (étant rappelé que les plans fournis par **ATOUT PERMIS** ne peuvent en aucun cas servir de plans d'exécution pour la construction de l'ouvrage.
 - l'adéquation entre le plan commandé et le terrain et les règles de construction et d'urbanisme applicables,
 - **l'exécution de toutes études nécessaires** à la réalisation de la construction et au respect des normes en vigueur (étude de sols, étude thermique, de fondation, de structure etc.),
 - de la conformité de la construction par rapport au permis de construire déposé.
- la souscription de toutes assurances nécessaires à la couverture obligatoire du mode de construction: à savoir assurances décennale, biennale et responsabilité civile ; assurance Dommage-Ouvrage obligatoire ... et toutes assurances complémentaires afférentes au pavillon (intempéries, vols dégradation...)

Par ailleurs, les esquisses fournies à **ATOUT PERMIS** devront avoir été réalisées par le client, ou par un professionnel pour le compte du client.

Dans tous les cas, si notre responsabilité pouvait être retenue, elle ne pourrait excéder le montant total des sommes payées par le client pour l'obtention de la prestation en cause.

RECOMMANDATION TRES IMPORTANTE :

Nous recommandons fortement à nos clients de ne jamais envoyer ou remettre à la société **ATOUT PERMIS**, des documents originaux quelques soient les supports (Papier, CD, DVD, clef USB, disque externes...). La société **ATOUT PERMIS** ne pourra pas être reconnue responsable de la perte ou la détérioration de documents (originaux) ou de données informatiques dans le cadre de sa mission.

Article 9. Référencement

Le client accepte qu'ATOUT **PERMIS** puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du contrat.

Article 10. Juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de litige ou de réclamation, le client s'adressera en priorité à **ATOUT PERMIS** pour obtenir une solution amiable. En cas de litige sur un contrat passé avec un client étranger, il est expressément donné compétence territoriale au Tribunaux du ressort du siège social de la société **ATOUT PERMIS**.

Article 11. Identification

ATOUT PERMIS
TREMENO
56390 BRANDIVY

N° SIRET : 43871900700025

Code APE : 7112 B

Email : atoupermis@gmail.com

Téléphone : 06.68.64.33.30